



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mai 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 161 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2018/19 ^a	1 150 894 000
Dépenses de 2018/19 ^b	1 150 107 100
Solde inutilisé de 2018/19	786 900
Crédit ouvert pour 2019/20 ^c	1 183 447 300
Montant estimatif des dépenses de 2019/20 ^c	1 183 443 900
Montant estimatif du solde inutilisé de 2019/20	3 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2020/21	1 190 119 000
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2020/21	(3 303 900)
Recommandation du Comité consultatif pour 2020/21	1 186 815 100

^a Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 1 124 960 400 dollars (montant net : 1 102 381 100 dollars) et des engagements autorisés d'un montant brut de de 25 933 600 dollars.

^b Dont 25 933 600 dollars dépensés au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses.

^c Montant estimatif au 29 février 2020.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement des opérations de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 22 avril 2020. On trouvera dans le rapport [A/74/806](#) les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, et dans le rapport connexe ([A/74/806](#)) celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

2. Par sa résolution [72/300](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 124 960 400 dollars (montant brut) (montant net : 1 102 381 100 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Par la suite, le Secrétaire général a demandé au Comité consultatif de l'autoriser à engager des dépenses d'un montant maximum de 25 933 600 dollars pour financer l'accélération du déploiement de l'effectif autorisé d'agents en tenue de la Mission. Dans une lettre datée du 30 avril 2019, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut maximum de 25 933 600 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, venant s'ajouter au montant susmentionné qui avait été précédemment autorisé pour l'exercice en question par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/300](#). Ce montant de 25 933 600 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres pour l'exercice 2018/19 (voir également par. 25 ci-après). Le montant total des ressources dont disposait la MINUSS pour l'exercice 2018/19 s'établissait donc à 1 150 894 000 dollars, dont des ressources approuvées de 1 124 960 400 dollars et des ressources approuvées au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant maximum de 25 933 600 dollars.

3. Le montant brut des dépenses effectives de l'exercice s'élève à 1 150 107 100 dollars (montant net : 1 125 359 700 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 99,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 786 900 dollars, représente 0,1 % du montant total du crédit ouvert pour l'exercice et résulte de l'effet conjugué : a) d'une sous-utilisation des crédits ouverts au titre des militaires et du personnel de police (52 700 dollars, soit 0,01 %) et des dépenses opérationnelles (7 842 000 dollars, soit 2,5 %) et b) d'un dépassement des crédits alloués au titre du personnel civil (7 107 800 dollars, soit 2,5 %). Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget pour 2018/19 ([A/74/597](#)).

4. Pendant l'exercice 2018/19, des fonds d'un montant de 7 110 800 dollars ont été réaffectés de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie II (Personnel civil), pour couvrir : a) le personnel recruté sur le plan international, du fait de l'augmentation du coefficient d'ajustement et de dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions ; b) le personnel recruté sur le plan national, du fait de l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan local au Soudan du Sud ; c) les Volontaires des Nations Unies, du fait de l'augmentation des dépenses d'appui au programme. La réaffectation de ressources

de la catégorie III a été rendue possible par la sous-utilisation des crédits ouverts aux rubriques Opérations aériennes et Installations et infrastructures (ibid., par. 54).

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 938 875 300 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant estimatif des dépenses devrait s'élever à 1 183 443 900 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 3 400 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il n'était pas prévu de demander des ressources supplémentaires pour l'exercice en cours et que tout besoin nouveau ou imprévu, notamment en matière de préparation et d'intervention face à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), serait couvert au moyen des crédits existants déjà approuvés, par la redéfinition des priorités des activités, le cas échéant.

6. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} avril 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 9 298 596 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 8 727 243 000 dollars, laissant un solde impayé de 571 353 000 dollars. Au 30 mars 2020, le solde de trésorerie de la Mission se chiffrait à 112 599 000 dollars, ce qui est insuffisant pour couvrir les réserves de fonctionnement correspondant à trois mois de dépenses (192 630 000 dollars) (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). Le Comité consultatif a été également informé que le solde restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 48 213 000 dollars. Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'au 31 mars 2020, en ce qui concernait les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 52 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 808 000 dollars depuis la création de la Mission et 7 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes reprises tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (voir également A/73/755/Add.1, par. 11 ; et résolution 73/323 de l'Assemblée générale, par. 2 et 3).** Le Comité compte que les sommes dues seront réglées dans les meilleurs délais.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

A. Mandat et hypothèses budgétaires

7. Le mandat de la MINUSS a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011) et prorogé récemment jusqu'au 15 mars 2021 dans sa résolution 2514 (2020).

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

Catégorie	Dépenses de 2018/19	Montant alloué pour 2019/20	Montant estimatif pour 2020/21	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	552 626,1	563 067,2	544 295,1	(18 772,1)	(3,3)
Personnel civil	293 491,0	291 075,7	314 204,0	23 128,3	7,9
Dépenses opérationnelles	303 990,0	329 304,4	331 619,9	2 315,5	0,7
Montant brut	1 150 107,1	1 183 447,3	1 190 119,0	6 671,7	0,6

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/74/742) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2019/20 ^a	Effectif proposé pour 2019/20	Variation
Observateurs militaires	242	242	–
Contingents	16 758	16 758	–
Police des Nations Unies	703	733	30
Membres d'unités de police constituées	1 320	1 290	(30)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

8. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2020/21 s'élève à 478 538 500 dollars, ce qui représente une diminution de 18 772 100 dollars (3,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2019/20, découlant principalement de la baisse du coût des rations, à la suite de la conclusion de nouveaux contrats, par un nombre moyen de militaires inférieur aux prévisions en 2020/21 par rapport à 2019/20 et par la baisse du coût du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, qui tient essentiellement au fait que contrairement au budget approuvé pour 2019/2020, le budget pour 2020/21 ne prévoit pas de crédits pour une unité de police constituée supplémentaire ; cela est contrebalancé en partie par la hausse des dépenses au titre des observateurs militaires et de la police des Nations Unies en raison d'un effectif moyen plus élevé (voir A/74/742, par. 92 à 95).

9. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2019/20	Effectif proposé pour 2020/21	Variation
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	920	924	4
Personnel recruté sur le plan national ^a	1 426	1 446	20

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2019/20</i>	<i>Effectif proposé pour 2020/21</i>	<i>Variation</i>
Emplois de temporaire^a			
Personnel recruté sur le plan international	32	32	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	10	10	–
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	443	452	9
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	3	3	–
Personnel fourni par des gouvernements	78	78	–
Total	2 912	2 945	33

^a Administrateurs et agents des services généraux.

10. Le montant des ressources prévues au titre du personnel civil pour 2020/21 s'élève à 314 204 000 dollars, soit une augmentation de 23 128 300 dollars (7,9 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019/20. Le Secrétaire général indique que cette augmentation s'explique principalement : a) en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, par la hausse du coefficient d'ajustement appliqué aux prévisions de dépenses relatives aux traitements du personnel et l'application d'un taux de vacance de 5 % contre 7 % pour l'exercice 2019/20 et par la proposition de créer quatre postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international, soit 1 P-5, 1 P-3 et 2 P-2 ; b) en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, par l'application d'un taux de vacance de 4 % pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre 5 % pour l'exercice 2019/20, et par la proposition de créer 2 postes d'administrateur/trice et 18 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; et c) en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies, par une augmentation des dépenses d'appui aux programmes de 8 % à 13 %, d'indemnités mensuelles de subsistance plus élevées et par la proposition de créer neuf emplois de Volontaire des Nations Unies, neutralisée en partie par l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé, 13 % contre 11 % en 2019/20 (ibid., par. 97 à 99).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

11. Pour 2020/21, un total de 2 945 postes et postes civils sont proposés, dont la création de 33 postes, comme suit :

a) Équipe déontologie et discipline : deux postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et Volontaire des Nations Unies) afin de fournir l'appui supplémentaire dont l'Équipe a besoin pour qu'il soit donné rapidement suite aux allégations et que toutes les activités de formation soient menées de manière efficace (voir par. 13 ci-après ; et ibid., par. 46) ;

b) Division de l'information et de la communication : six postes d'assistant(e) d'information (agent(e) des services généraux) pour accroître la programmation de Radio Miraya et mieux informer la population concernant les questions clés relevant du mandat de la MINUSS ; et un poste de spécialiste de l'information (Volontaire des Nations Unies) pour revoir les reportages, assurer une plus grande présence dans les médias sociaux, veiller au contrôle de la qualité de la programmation et organiser des tables rondes (voir ci-après, paragraphe 14) ; et ibid., par. 49 et 50 ;

c) Au titre des chefs des bureaux locaux : sept postes d'assistant(e) multilingue sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et cinq postes d'assistant(e) de liaison (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) pour soutenir la Mission dans les bureaux locaux, en ce qui concerne la violence contre les civils, au moyen de patrouilles, de l'établissement de contacts réguliers avec les responsables et de systèmes d'alerte rapide, de façon à recenser les nouvelles zones de tension ; et trois postes de coordonnateur(trice) des opérations sur le terrain (Volontaire des Nations Unies) pour fournir une capacité d'évaluation et de planification, notamment en ce qui concerne la mise en place du système complet d'évaluation de la performance (voir par. 15 ci-après et *ibid.*, par. 51 et 52) ;

d) Section consultative sur les questions d'état de droit : un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-3) afin de veiller à ce que les activités de conseil et d'assistance techniques à l'appui de la réforme soient menées de façon efficace et harmonisée ; un(e) spécialiste des questions d'état de droit (adjoint(e) de 1^{re} classe) (agent(e) des services généraux) qui s'emploiera à appuyer les audiences foraines et à soutenir les acteurs de l'état de droit, tout en offrant des conseils dans le domaine du droit et de la procédure sud-soudanais ; et un(e) spécialiste des questions d'état de droit (Volontaire des Nations Unies) pour coordonner le soutien et offrir des connaissances en matière de droit international (*ibid.*, par. 62 à 64) ;

e) Groupe de la sécurité aérienne : deux spécialistes de la sécurité aérienne (P-2) à Wau et Malakal pour appliquer les programmes de sécurité aérienne (*ibid.*, par. 66) ;

f) Section de la gestion du matériel et des stocks : un(e) chef de la gestion du matériel et des stocks (P-5) pour gérer la Section, administrer, contrôler et suivre tous les aspects de la chaîne d'approvisionnement (par. 16 ci-après et *ibid.*, par. 71) ;

g) Section des services de santé : un(e) chirurgien(ne) généraliste, un(e) anesthésiste et un(e) infirmier(ière) (Volontaires des Nations Unies) en vue de doter le dispensaire de niveau I+ de Yambio de capacités chirurgicales (*ibid.*, par. 75).

12. Il est également proposé de déplacer 49 postes du Bureau du Directeur de l'appui à la mission au Centre d'appui à la mission (1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 18 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies), de transférer 4 postes et de réaffecter 9 postes, dont celui de chef de service, relèvement, retour et réintégration (D-1) de la Section des secours, de la réintégration et de la protection et de le convertir en poste d'administrateur général chargé de la coordination au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (*ibid.*, par. 44, 52, 53, 55, 58, 59, 68, 69, 72 et 73).

13. En ce qui concerne la proposition de création, dans l'Équipe déontologie et discipline, de deux postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), le Comité consultatif estime que l'Équipe comprend actuellement 13 postes, dont 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies. Il n'est pas convaincu, d'après les informations reçues, que la charge de travail ait augmenté dans une mesure justifiant la création de deux postes à l'heure actuelle. **Le Comité consultatif recommande donc de ne pas créer un emploi de spécialiste de la déontologie et de la discipline (Volontaire des Nations Unies).**

14. Pour ce qui est de créer, à la Division de l'information et de la communication, 6 postes d'assistant d'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et d'un(e) spécialiste de l'information (Volontaire des Nations Unies), le Comité consultatif note que la Division compterait alors un total de 111 postes

(ibid., annexe III). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les six postes d'assistant(e) d'information remplaceraient le même nombre de vacataires qui sont actuellement employés pour effectuer ce type de travail. **Il fait observer que le remplacement proposé de vacataires par des postes permanents n'est pas comptabilisé comme une réduction correspondante, à cette rubrique [voir également ci-après, par. 23 d)]. Il n'est pas convaincu que les six postes proposés soient tous nécessaires sur le plan opérationnel à l'heure actuelle et recommande donc de ne pas créer deux postes d'assistant d'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un emploi de spécialiste de l'information (Volontaire des Nations Unies).**

15. En ce qui concerne la proposition de créer, au titre des chefs des bureaux locaux, 7 postes d'agent(e) soumis à recrutement national d'assistant(e) multilingue sur le terrain et de 5 postes d'assistant(e) (liaison), le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que les 82 assistants multilingues sur le terrain et les 43 assistants (liaison) et actuellement en poste dans les 10 bureaux locaux de la Mission étaient sollicités à plein temps et qu'il n'était donc pas possible de les transférer dans d'autres lieux d'affectation. En ce qui concerne les responsabilités envisagées pour les trois emplois proposés de coordonnateur/trice des opérations sur le terrain (Volontaire des Nations Unies), ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la mise en place du Système complet d'évaluation de la performance nécessiterait la collecte de données et l'évaluation de l'incidence sur le terrain et que la MINUSS visait à développer progressivement les effectifs correspondants. **Le Comité consultatif estime que la création de 10 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national pour couvrir les 10 lieux d'affectation hors Siège actuels est suffisante pour le moment, compte tenu en particulier du fait qu'un poste d'assistant(e) multilingue sur le terrain est resté longtemps vacant malgré les diverses tentatives de recrutement (voir par. 19 ci-après). Il recommande de ne pas créer deux postes d'assistant(e) multilingue sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national). En outre, le Comité n'est pas convaincu que les responsabilités de la Mission dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance se soient étendues au point de justifier la création de trois postes à cette fin et recommande donc, pour le moment, de ne pas créer trois emplois de coordonnateur/trice des opérations sur le terrain (Volontaire des Nations Unies).**

16. S'agissant de la création proposée, à la Section de la gestion du matériel et des stocks, d'un poste de chef de la gestion du matériel et des stocks (P-5), ayant demandé des prévisions, le Comité consultatif a été informé que chacun des trois groupes de la Section (Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services, Groupe de la gestion des biens et Groupe du contrôle du matériel et de la conformité) était dirigé par un chef (P-4), et que la Section, qui comptait 10 postes, était actuellement gérée par le chef du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement (D-1). Le Comité a également été informé que la Section était pleinement opérationnelle mais que, sans gestion et supervision directes, elle n'était pas considérée comme étant aussi efficace qu'on aurait pu le souhaiter depuis sa création au cours de l'exercice 2018/19 dans le cadre de l'adoption par la Mission du modèle SCOR en ce qui concernait le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Comité rappelle qu'au moment de cette réorganisation, le Secrétaire général n'avait pas proposé la création de postes et d'emplois de temporaire (voir [A/72/789/Add.15](#), par. 21). **Le Comité consultatif note que la MINUSS dispose d'effectifs suffisants pour veiller à ce que la Section de la gestion du matériel et des stocks continue d'être pleinement opérationnelle et n'est donc pas convaincu que la création d'un échelon hiérarchique supplémentaire modifierait sensiblement le travail quotidien de la Section. Il**

recommande donc, pour le moment, de ne pas créer un poste de chef de la Section de la gestion du matériel et des stocks (P-5).

Taux de vacance et postes vacants

17. Le tableau ci-après récapitule les taux de vacance de postes pour le personnel civil.

Taux de vacance du personnel civil

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre approuvé pour 2019/20</i>	<i>Nombre effectif au 29 février 2020</i>	<i>Effectif réel moyen au 29 février 2020</i>	<i>Nombre proposé pour 2020/21</i>
Personnel recruté sur le plan international	5,4	7,0	7,5	6,3	5,0
Personnel recruté sur le plan national					
Administrateurs recrutés sur le plan national	5,1	5,0	3,2	3,8	4,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	3,6	5,0	2,8	3,3	4,0
Volontaires des Nations Unies					
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	10,9	11,0	9,5	11,3	13,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire					
Personnel recruté sur le plan international	3,1	7,0	6,3	6,3	7,0
Personnel recruté sur le plan national	10,0	5,0	0,0	0,0	5,0
Personnel fourni par des gouvernements	15,4	10,0	5,1	9,0	2,6

18. Le Comité consultatif note qu'au 29 février 2020, le taux moyen effectif de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international était de 6,3 %, et, ayant demandé des précisions, a été informé que le taux de vacance de postes proposé tenait compte du fait que la MINUSS accélérerait le pourvoi des postes vacants et que, par conséquent, le taux diminuerait au premier trimestre de 2020/21 pour atteindre le taux de vacance de postes proposé de 5 %. **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux de vacance effectifs. En cas d'écart entre le taux budgétisé et le taux effectif au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux retenus (voir également A/73/755/Add.13, par. 29).**

19. S'étant renseigné, le Comité a également été informé qu'un total de 108 postes étaient vacants au 31 mars 2020 (1 D-1, 4 P-5, 13 P-4, 23 P-3, 5 P-2, 20 agents du service mobile, 5 administrateurs recrutés sur le plan national et 37 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 31 mars 2018 et au 31 mars 2019, 14 postes et 8 postes, respectivement, étaient vacants depuis plus de deux ans. Il a également été informé qu'au 31 mars 2020, cinq postes étaient vacants depuis plus de deux ans et que la procédure de recrutement pour les trois postes suivants en était à la phase finale : un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), un poste d'assist(e) (soutien logistique) et un poste de menuisier(ière) (agent(e) des services généraux recruté(e)

sur le plan national). Le Comité a été informé qu'en ce qui concernait les deux postes restants, un(e) assistant(e) multilingue sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), une évaluation des candidats était actuellement en cours et que le poste de spécialiste des questions politiques [adjoint(e) de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)] restait vacant. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la MINUSS jugeait important de conserver le poste de spécialiste des affaires politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe (administrateur/trice recruté(e) sur le plan national) car ce poste permettrait d'apporter un soutien technique aux activités de liaison et de coordination du chef des bureaux locaux afin de renforcer les relations de la Mission avec les partenaires institutionnels nationaux et le gouvernement de l'État. **Le Comité consultatif recommande la suppression du poste susmentionné de spécialiste des affaires politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur/trice recruté(e) sur le plan national) qui est vacant depuis plus de deux ans.**

20. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108).**

21. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 13 et 16, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2019/20</i>	<i>Montant proposé pour 2020/21</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	329 304 400	331 619 900	2 315 500

22. L'augmentation proposée pour 2020/21 reflète des besoins plus importants, notamment au titre des consultants et des services de consultants, des opérations aériennes, des communications et de l'informatique, ainsi que des fournitures, services et équipements divers ; cette diminution est neutralisée par une baisse des dépenses au titre des voyages officiels, des installations et infrastructures, des transports terrestres, des opérations maritimes ou fluviales et des services médicaux (voir A/74/742, sections II et III).

23. Le Comité consultatif note que les informations fournies en ce qui concerne certaines des ressources proposées pour 2020/21 dénotent une sous-utilisation des crédits en 2018/19 et au cours des sept premiers mois de 2019/20. En outre, dans certains cas, le Comité n'a pas reçu d'informations convaincantes pour justifier le montant des ressources proposé pour 2020/21. **Si le Comité consultatif conçoit que des ressources aient été réaffectées en raison d'une redéfinition des priorités au cours de l'exercice (voir par. 3 ci-dessus), il n'est pas convaincu de la justification avancée, en ce qui concerne le montant de ressources proposé pour 2020/21, et recommande donc les ajustements suivants :**

a) *Voyages officiels* : pour ce qui est de la formation, à cette rubrique, au cours de l'exercice 2018/19, les dépenses effectives se sont élevées à 1 156 600 dollars contre des crédits de 889 400 dollars ; au cours de l'exercice 2019/20, au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 589 100 dollars contre des crédits de 1 306 300 dollars, tandis que pour 2020/21, un montant de 1 118 900 dollars est proposé, soit une diminution de 187 400 dollars (14,3 %). **Le Comité consultatif**

estime que la Mission devrait s'efforcer davantage de recourir aux modules de téléapprentissage, notamment aux visioconférences et, compte tenu également de la sous-utilisation prévue des crédits en 2019/20, recommande de réduire de 5 % (55 945 dollars) le montant des ressources proposées au titre des voyages officiels et de la formation ;

b) *Installations et infrastructures* : au cours de l'exercice 2018/19, les dépenses effectives se sont élevées à 90 708 700 dollars contre des crédits de 92 266 500 dollars ; au cours de l'exercice 2019/20, au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 69 109 000 dollars, contre des crédits de 108 155 600 dollars ; et pour 2020/21, un montant de 106 265 000 dollars est proposé, soit une diminution de 1 890 600 dollars (1,7 %) découlant principalement de la réduction des besoins en services d'entretien, qui tient à la conclusion de nouveaux contrats relatifs aux services de gestion des camps ; à des coûts de carburant moins élevés et à la réduction des besoins liés à l'acquisition de groupes électrogènes et de matériel électrique (ibid. par. 103). Le Comité consultatif note, d'après les informations fournies, que cette réduction de l'ensemble des dépenses prévues est contrebalancée par une augmentation considérable des dépenses, d'un montant total de 6 178 300 dollars, au titre de l'acquisition de bâtiments préfabriqués et de matériel d'hébergement et de réfrigération (3 527 200 dollars, soit 80,3 %) ; de travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros travaux d'entretien (1 505 300 dollars, soit 14,1 %) ; et de matériaux de construction et de fournitures de défense (1 145 800 dollars, soit 30,2 %). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que 13 grands projets de construction, d'un montant total de 10 994 500 dollars, étaient actuellement en cours à divers stades comme suit : 1 projet avait été suspendu ; 1 projet n'avait pas été lancé en raison d'un changement de lieu ; 1 projet avait été attribué, mais la construction n'avait pas commencé ; 4 projets étaient en attente soit de l'aboutissement de la procédure d'appel d'offres, soit de l'attribution du contrat ; et 6 projets étaient en cours. **Le Comité consultatif attend avec intérêt une mise à jour de l'état d'avancement des projets de construction de la Mission dans le cadre du prochain rapport budgétaire. Il estime que l'absence de progrès à ce jour et la sous-utilisation des crédits qui en résulte en 2019/20 indiquent qu'il n'est peut-être pas réaliste que les activités de construction prévues se déroulent comme prévu en 2020/21. Par conséquent, compte tenu du coût total des principaux projets de construction de la Mission et de la sous-utilisation des crédits prévue en 2019/20, il recommande une réduction de 2 % (2 125 300 dollars) des ressources proposées au titre des installations et des infrastructures ;**

c) *Communications et informatique* : au cours de l'exercice 2018/19, les dépenses effectives se sont élevées à 90 708 700 dollars contre des crédits de 28 877 300 dollars ; au cours de l'exercice 2019/20, au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 26 609 300 dollars, contre des crédits de 28 953 900 dollars ; et pour 2020/21, un montant de 29 749 300 dollars est proposé, soit une augmentation de 795 400 dollars (2,7 %). **Compte tenu de la structure des dépenses en 2018/19, des dépenses actuelles en 2019/20 et de l'augmentation proposée en 2020/21, le Comité consultatif recommande une réduction de 500 000 dollars des ressources proposées au titre des communications et de l'informatique ;**

d) *Fournitures, services et matériel divers* : le Comité consultatif a été informé que les ressources proposées au titre des services contractuels individuels s'élèvent à 1 301 900 dollars, soit une augmentation de 39 100 dollars (3,1 %), par rapport au crédit ouvert de 1 262 800 dollars pour 2019/20, même si le travail associé aux postes d'assistant(e) d'information (agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de créer ne sera plus assuré à cette rubrique. **Compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 14 ci-dessus de créer quatre postes d'assistant(e) d'information d'agent(e) des services généraux recruté(e)**

sur le plan national et étant donné que les tâches correspondantes ne seraient plus assurées intégralement dans le cadre de services contractuels individuels, le Comité consultatif recommande une réduction de 15 % (195 285 dollars) à cette rubrique.

24. Sous réserve des observations et recommandations formulées au paragraphe 21 et aux alinéas a) à d) du paragraphe 23 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.

V. Conclusion

25. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/74/597). Le Comité consultatif note que le budget d'un montant de 1 124 960 400 dollars approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice 2018/19 a été complété par une autorisation d'engager des dépenses d'un montant maximum de 25 933 600 dollars qui a été entièrement utilisé mais n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres (voir par. 2 ci-avant). Le Comité note également que, après application du solde inutilisé de 786 900 dollars pour l'exercice 2018/19, les engagements effectifs supplémentaires sont ramenés au montant net de 25 146 700 dollars, qui doit être approuvé par les États Membres (voir A/74/597, sect. V). Le Comité estime qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster le montant des engagements. Il note en outre le montant de l'augmentation des recettes provenant des contributions du personnel au titre de l'exercice 2017/18, soit 8 402 800 dollars, et estime que ce montant devrait être affecté à la réduction des contributions [voir *ibid.*, par. 77 d)]. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :

a) ouvre un crédit additionnel de 25 146 700 dollars sur le Compte spécial de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, ce qui ferait passer à 1 150 107 100 dollars le montant brut total des ressources approuvées pour le fonctionnement de la Mission au cours de l'exercice, soit le montant des dépenses engagées par la Mission pendant le même exercice ;

b) compte tenu du montant de 1 124 960 400 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres aux termes de sa résolution 72/300, applique les autres recettes d'un montant total de 28 022 200 dollars comprenant un montant de : i) 8 402 800 dollars au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 découlant de l'augmentation des recettes provenant des contributions du personnel ; et de ii) 19 619 400 dollars pour ce qui est de l'exercice clos le 30 juin 2019 provenant du produit des placements (3 913 200 dollars), des recettes diverses ou accessoires (461 400 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (15 244 800 dollars), en contrepartie du déficit des contributions mises en recouvrement pour l'exercice 2018/19 ;

c) porte au crédit des États Membres un montant supplémentaire de 2 875 500 dollars, qui représente la différence entre l'augmentation des crédits ouverts (25 146 700 dollars) et le montant des autres produits (28 022 200 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2018 et l'exercice clos le 30 juin 2019.

26. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section IV du rapport sur le budget (A/74/742). **Compte tenu**

des observations et recommandations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 3 303 900 dollars et ramenés de 1 190 119 000 dollars à 1 186 815 100 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 1 186 815 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de douze mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.
